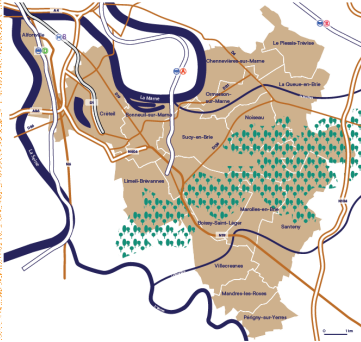


Co-conception



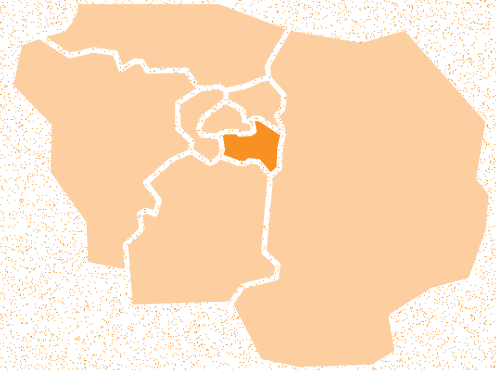
# Charte d'aménagement et de construction durables

Embarquer les acteurs de l'aménagement dans une redirection écologique du territoire



## Localisation

Grand Paris Sud Est Avenir (94)



## Client

EPT Grand Paris Sud Est Avenir

## Budget

66 300 € HT

## Calendrier

2023-2024

## Territoire d'action

Le territoire de l'EPT regroupe 16 communes sur près de 100km<sup>2</sup> et une population de 321 000 habitants. Il est caractérisé par une diversité territoriale marquée et se distingue au sein de la Métropole par la richesse de ses espaces naturels et agricoles. Le développement du territoire doit pouvoir s'articuler avec la préservation de ces ressources et l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques.

## Mission

Une autre ville accompagne l'EPT dans l'élaboration d'une charte co-construite avec les acteurs. 3 phases constituent la mission :

- 1/ Elaboration collective de la charte : ateliers de co-construction, s'appuyant sur les particularités et pratiques du territoire et visant la création d'une culture commune de l'aménagement écologique
- 2/ Test d'application de la charte sur des opérations et améliorations en conséquence
- 3/ Formalisation et rédaction finale de la charte

## Partenaires

- Une autre ville travaille avec deux structures, en sous-traitance :
  - Amoès, expert bâtiments bas carbone
  - Biodiversita, expert écologie

## Particularités

- Démarche volontaire du territoire visant à faire évoluer les pratiques d'aménagement et de construction vers plus de durabilité environnementale
- Dimension partenariale forte avec les 16 communes et autres acteurs de l'aménagement du territoire
- Territoire aux enjeux très divers, composé à la fois d'espaces très denses et urbanisés et d'espaces au caractère plus rural, à réunir autour de valeurs communes d'un aménagement plus responsable